



Le 12 novembre 2024

Donner des moyens financiers pour la santé est un choix politique !

L'hôpital public crève faute de moyens avec des conséquences dramatiques pour la population, mise en danger par des mesures comme la régulation des urgences, conduisant à la perte de chances pour les patients, voir à des morts indues et au renoncement aux soins.

Les déserts médicaux se généralisent et on apprend que l'an prochain encore, il y aura moins d'internes que prévu. A quand une mesure spécifique dans le budget de l'État pour donner aux facultés de médecine le moyen de former plus d'étudiants ?

L'accès aux soins est pourtant devenu la première préoccupation des Français.

La France n'aurait pas les moyens ! Pourtant les députés ont voté la partie recette du projet de loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS), avec 17 milliards supplémentaires. Rapporté au poids de chacune des branches de la Sécurité Sociale, cela fait 6 à 7 milliards pour la maladie dont plus de 3 milliards supplémentaires pour l'hôpital, de quoi augmenter l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie) hospitalier aux environs des 6 % demandé par la Fédération Hospitalière de France. C'est 1 milliard de plus pour la branche autonomie.

Avec ces milliards supplémentaires, plus aucune raison d'augmenter le ticket modérateur des consultations médicales. Certes, le gouvernement a retiré cette augmentation du texte transmis au Sénat, mais avec l'intention annoncée de la passer par voie réglementaire. Cette mesure inique, non seulement renforce les inégalités sociales, mais contribue à déconstruire l'idéal de la Sécurité Sociale en obligeant la population à se tourner encore davantage vers les complémentaires, à l'inverse du remboursement à 100 % des soins par la Sécurité Sociale qui serait nécessaire.

En jouant sur la procédure, le gouvernement a décidé de ne pas tenir compte du vote des députés et de transmettre au Sénat son texte antérieur, avec les quelques amendements qui lui plaisent. C'est totalement antidémocratique.

Mais la démonstration est faite : il est possible de donner de nouveaux moyens financiers à la santé. C'est un choix politique !



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Afrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 21/07/2023 - N2022RN0181

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Guillaume GRANDJEAN guillaume.grandjean38@gmail.com

Adresse : 11 rue Edouard Vaillant - 45120 Chalette sur Loing - Tél 06 58 94 04 10

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landassfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante> X : @CoordNatcomiteH

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org